

"La pierre la plus solide
d'un édifice est la plus
basse de la fondation".

L'inFO44



Numéro 67 – Janvier 2011

Réponse de la Direction locale sur les délais de dépôts de demandes de mutation des agents de l'ex-DGI

Réponse de l'Administration à notre intervention du 7 janvier (voir tract n°66) :

Pour les agents en poste dans un service pour lequel un ou des emplois seraient supprimés ou transférés par une décision prise, après avis du CTP, dont la date de réunion n'est pas compatible avec la transmission des demandes aux directions aux dates prévues, la transmission des fiches 75T à la division de gestion des ressources humaines pourra intervenir jusqu'au 11 février 2011.

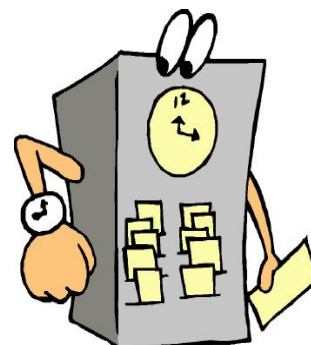
Une attention particulière sera bien sûr portée à ces dossiers par la Division RH et les Chefs de service concernés seront avisés à l'issue du CTP.

TOUS "AGORAPHOBES" ?

La décision, sans la moindre concertation, d'une généralisation précipitée de l'application AGORA à l'ensemble des agents des services non fusionnés de la DGFIP, sur laquelle le Syndicat a interpellé le Directeur Général dès le 28 décembre dernier, aboutit en ce début d'année à une prévisible pagaille.

Tous les départements signalent encore aujourd'hui des dysfonctionnements de l'application qui multiplient les messages de type «service temporarily unavalable», «absence de compteurs» ou «badges inconnus». Des fonctionnalités aussi «inutiles» que les pointages ou la gestion des congés semblent avoir disparu du libre-service ou d'Agora Gestion.

Les gains de productivité tant vantés de cette application, manifestement plus adaptée à la surveillance des agents qu'à leur gestion, se traduisent donc par un retour au bon vieux pointage papier avec en perspective des opérations de régularisations pour les gestionnaires des horaires variables et les services RH. Ceux-ci vont encore continuer à être sollicités alors qu'ils ont déjà eu à organiser dans l'urgence des sessions de formations et des travaux de paramétrages au cours du mois de décembre.



**De quoi améliorer encore les conditions de travail
et rendre tous les agents «agoraphobes»!**

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Permanences

TG / les lundi, mardi et jeudi matins (02.40.20.76.56)

DSF / le dernier vendredi de chaque mois (02.40.80.66.87)

FO DGFIP
la force syndicale